

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Viticulture n°10 du 05 juin 2018



**Pluies du 28 mai au 03 juin** : les orages ont été très localisés et parfois très violents. Les cumuls enregistrés vont de 10 mm en Sud Saône et Loire à plus de 80 mm dans le Sud Côte d'Or. De nombreuses stations ont relevé des cumuls compris entre 25 et 45 mm.

Les pluies orageuses d'hier soir n'ont pas concerné l'ensemble du vignoble. C'est à nouveau le vignoble de Côte d'Or qui a été le plus concerné avec un maximum de 50 mm relevé en Côte de Nuits.

### Prévisions du 06 au 11 juin :

La tendance pluvio-orageuse est toujours au programme, sans perspective d'amélioration. Les températures maximales demeurent stables pendant toute la période, autour de 24-25°C.

Source Météo France

## STADES

Dans les situations les plus précoces, les baies atteignent déjà 2 à 3 mm tandis que dans les parcelles les plus tardives, la floraison débute.

**Le stade moyen sur le réseau BSV se situe entre mi et fin floraison.**

## ACCIDENTS CLIMATIQUES

### Grêle

- dans le Jura, l'orage du 29 mai a été accompagné localement de grêle : les communes de Passenans et Conliège ont été particulièrement concernées (feuilles perforées, rameaux et inflorescences touchés). Les communes de St Lothain et Lavigny ont été touchées aussi mais dans une moindre mesure.

- en Côte d'Or, les orages des 30 mai et 03 juin ont donné lieu à des chutes de grêle très localisées : Puligny, Saint Aubin, Auxey le 30 mai (feuilles perforées) et dessus des coteaux Sud de Pommard le 03 juin (dégâts en cours d'évaluation).

## MILDIU

### Situation :

Cette semaine, **252 parcelles** ont été observées dans le cadre du réseau BSV.

**Quelques nouvelles taches apparues pour la plupart au cours de la semaine dernière ont été notées çà et là, lors de la tournée d'hier. De rares taches récentes ont été découvertes.**

- **Saône et Loire** : les secteurs Sud Mâconnais et Beaujolais sont à ce jour très peu concernés par le mildiou. En Côte Chalonnaise et Mâconnais Nord, le mildiou est détecté un peu plus fréquemment dans 8% des parcelles du réseau (hors TNT) et la maladie se fait plus présente dans les témoins non traités.

- **Autres vignobles** : la très grande majorité des parcelles reste saine et la présence de mildiou se limite à de rares taches isolées. Très ponctuellement des attaques sur feuilles plus importantes ont été signalées (1 TNT dans la Nièvre et 1 parcelle hors réseau à l'Etoile dans le Jura).

Aucun symptôme sur grappes n'a été observé cette semaine.

### Etat des contaminations en cours :

Toutes les contaminations qui ont eu lieu jusqu'au 28 mai se sont extériorisées.

Depuis fin mai, les pluies quasi-quotidiennes ont pu provoquer de nouvelles contaminations dont les symptômes sont susceptibles d'apparaître au cours des prochains jours.

Rappelons que pour une contamination donnée, l'incubation sur grappes est toujours plus longue de quelques jours que celle sur feuilles.

## Evaluation du risque :

A ce jour, la situation reste globalement très saine dans l'ensemble du vignoble. Toutefois, plusieurs paramètres laissent penser que le risque mildiou pourrait progresser d'un niveau faible-moyen à moyen :

- cumuls d'eau répétés et parfois très importants,
- températures élevées au moment des contaminations,
- stade actuel de forte sensibilité à la fois sur feuilles et sur grappes,
- prévisions à venir qui maintiennent un risque orageux quotidien et laissent augurer de difficultés de passage pour le renouvellement de la protection.

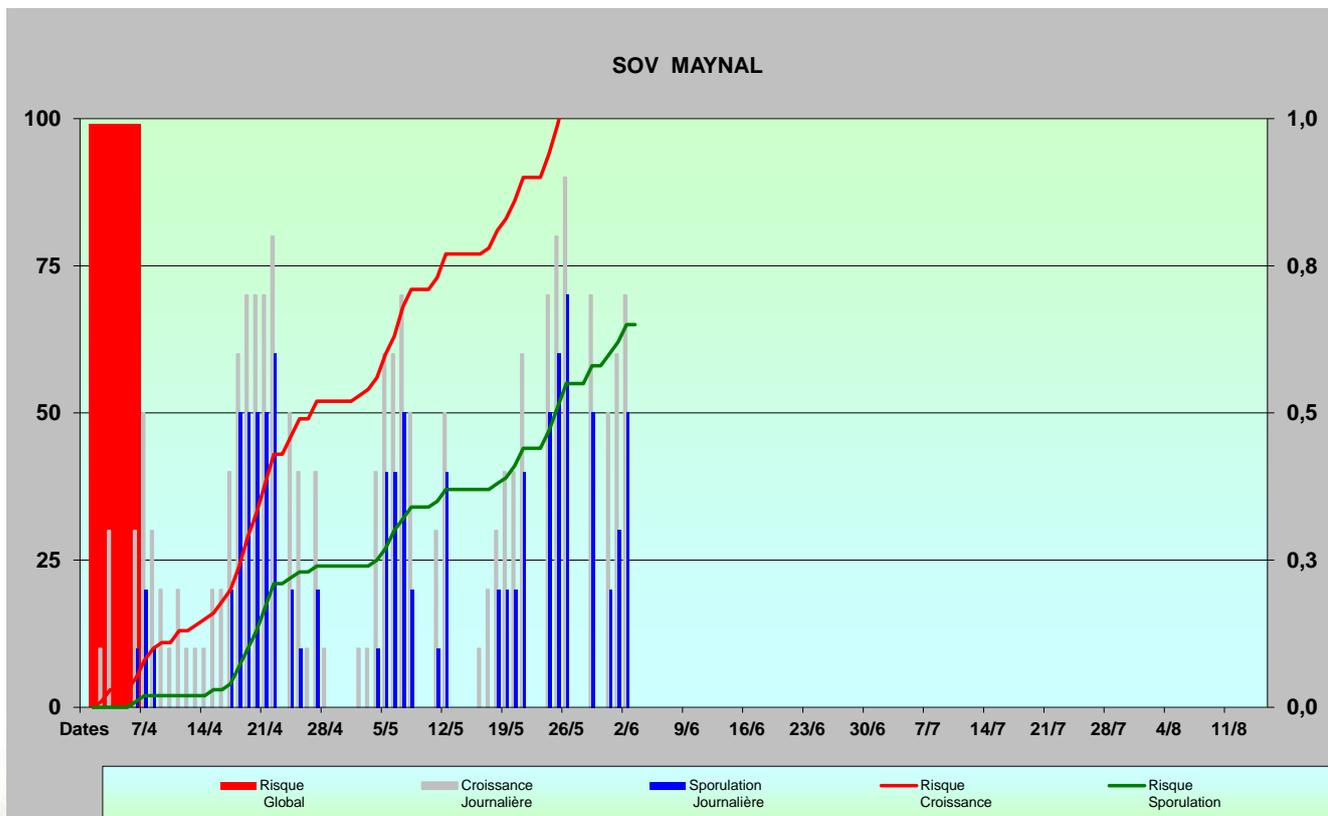
L'importance des sorties de taches consécutives aux pluies régulières enregistrées depuis fin mai sera également un élément déterminant dans l'évolution du risque. Surveillez vos parcelles.

## OÏDIUM

238 observations ont été effectuées sur le réseau BSV.

La situation n'a pratiquement pas évolué depuis la semaine dernière. **En effet, près de 98% des parcelles restent indemnes d'oïdium.** La présence du champignon n'a été repérée que dans 8 situations dont 2 TNT, la plupart du temps sous forme de taches isolées à l'exception d'1 TNT dans le Sud Mâconnais avec 6% de feuilles attaquées. Hors réseau, une parcelle sensible au Vernois dans le Jura présente des symptômes sur feuilles plus fréquents (21%).

A ce jour, aucun symptôme sur grappes n'a encore été décelé.



En toutes situations, la vigne est dans son stade de grande sensibilité (pré-floraison-nouaison).



## BLACK-ROT

Les symptômes restent très rares dans l'ensemble du vignoble Bourgogne Franche-Comté. En Saône et Loire, on note une tache dans un TNT du Beaujolais et une autre tache dans une parcelle hors réseau du Mâconnais Nord. Dans le Jura, hors réseau, quelques nouvelles taches ont été notées dans les secteurs de Quintigny/Arlay et de Poligny (1 parcelle à 13 taches pour 100 feuilles).

**Rappelons qu'à partir de nouaison, les grappes entrent dans leur période de grande sensibilité au black-rot et ce jusque début véraison.**

## VERS DE GRAPPE

- **1<sup>ère</sup> génération : 115 comptages** de glomérules ont été effectués sur le réseau, principalement en secteurs tardifs.

**Ces derniers comptages confirment la tendance décrite dans le précédent bulletin, à savoir que les infestations sont particulièrement faibles.** En effet, dans 60% des parcelles, aucun glomérule n'a été observé et dans 98% des situations l'attaque demeure inférieure à 10 glomérules pour 100 grappes.

Seules 2 parcelles (1 dans le Chablisien et 1 dans le Mâconnais Sud) présentent des niveaux d'infestation plus importants de l'ordre de 25 à 30 glomérules pour 100 grappes. Toutefois, on reste loin du **seuil indicatif de 50-60 glomérules pour 100 grappes.**

**La pression de vers de grappes de 1<sup>ère</sup> génération aura été exceptionnellement faible dans l'ensemble du vignoble Bourgogne Franche-Comté, sans doute même encore inférieure aux années précédentes.**

- **2<sup>ème</sup> génération :** les vols de cochylys pourraient débuter à partir de début de semaine prochaine en secteurs précoces.

## CICADELLES DE LA FLAVESCENCE DOREE

**Etat des populations larvaires de cicadelles :**

**164 comptages** ont été réalisés sur le réseau BSV.

Entre températures élevées et fortes pluies, les populations ont fortement diminué par rapport à la semaine dernière. Dans 38% des cas, aucune cicadelle n'est détectée. Cette absence de cicadelle est notée principalement en Saône et Loire et dans le Jura et coïncide le plus souvent avec les périmètres de lutte obligatoire. Dans 30% des situations, les populations sont comprises entre 11 et 50 larves pour 100 feuilles. Seules 3 parcelles dépassent 50 larves pour 100 feuilles avec un maximum de 126% dans une parcelle de l'Yonne.

**Message réglementaire DRAAF pour le 1<sup>er</sup> traitement :**

- Dans les zones soumises à une lutte insecticide obligatoire par arrêté préfectoral, quelle que soit la stratégie (3-1, 2, ou 2-1), le 1<sup>er</sup> traitement qui vise les larves, tant en viticulture conventionnelle que biologique, est à réaliser sur la période s'étalant **du 11 au 15 juin 2018.**

- En parcelles de vignes-mères de greffons et de porte-greffes, la stratégie insecticide repose sur l'application de 3 traitements. Le premier est également à réaliser sur la période **du 11 au 15 juin 2018.**

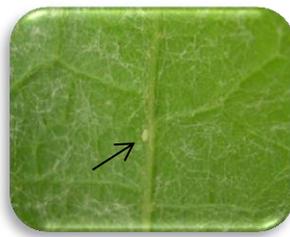
- En pépinières, la lutte sera maintenue en continu jusqu'à la disparition des adultes.

**Pour plus de précisions, se reporter au message réglementaire du 04 juin 2018 joint au BSV, ainsi qu'aux arrêtés préfectoraux consultables sur le site de la DRAAF Bourgogne Franche-Comté et sur le site [www.stop-flavescence-bourgogne.fr](http://www.stop-flavescence-bourgogne.fr)**

## COCHENILLES



Adulte *H. bohemicus*



Larve *H. bohemicus*

Les premières larves de cochenille farineuse ou bohémienne - *Heliococcus bohemicus* – ont été repérées à la face inférieure des feuilles, marquant ainsi le début de l'essaimage pour cette espèce. Il conviendra d'effectuer une surveillance dans les parcelles où des adultes ont été repérés en quantité importante au début du printemps (notamment pendant l'ébourgeonnage).

Pour les autres espèces de cochenilles, la période d'essaimage n'a pas encore débuté.

## BOIS NOIR

Des suivis de piégeages du vecteur du Bois Noir - *Hyalesthes obsoletus* - ont été mis en place depuis 2 semaines dans le Jura et vont démarrer cette semaine dans les autres vignobles (hors Nièvre).

A ce jour, aucune prise n'a été relevée dans le Jura, aussi bien à proximité des liserons que des orties qui sont les 2 plantes hôtes qui hébergent ce vecteur.

### **Prochain BSV : mardi 12 juin**

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne (CRAB) et rédigé par le représentant de la CRAB en collaboration avec les membres de la cellule analyse de risque : FREDON Bourgogne, IFV, GIE BFC-Agro et CA39/SVJ à partir des observations réalisées par : **Chambres départementales d'Agriculture de Côte d'Or, Saône et Loire et Yonne, Service Régional de l'Alimentation, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, 110 Vigne, Bourgogne du Sud, Bourgogne Viti Service, Coopérative Agricole Bresse Mâconnais, Coopérative Agricole Mâconnais Beaujolais, Ecovigne, Groupement Vignerons des Terres Secrètes, La Chablisienne, Oenophyt, Soufflet Vigne, SICAVAC, Cave de Lugny, Cave des Hautes Côtes, Espace Vigne, Vitagri, Bio Bourgogne, Vignerons de Buxy, Lycées viticole de Beaune et Davayé, Interval, Interbio, Château de Santenay, Terre Comtoise, Axvigne, Interval, Coteaux de Champlitte, Société de Viticulture du Jura**

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRAB dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto

Action **co-pilotée** par le **Ministère chargé de l'Agriculture et le Ministère chargé de l'environnement**, avec l'appui financier de l'**Agence Française pour la Biodiversité** par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2